

REÇU LE 29 JUIL. 2021

Municipalité de la Commune de
Saint-Prex
Chemin de Penguey 1a
Case postale 51
1162 St-Prex

Epalinges, le 29.07.2021

RAPPORT D'ANALYSE

N° de dossier : 21-VD-24578

V 2



INTRODUCTION

But du contrôle : Prélèvement officiel d'eau de baignade / Eau de baignade - Plages / Municipalité de la Commune de Saint-Prex
Prélèvement du : 21.07.2021
Date arrivée : 22.07.2021
Effectué par : Monsieur R TARDY

ÉCHANTILLONS

21-87275 Eaux de baignade provenant de rivières et de lacs
1 - Lac Léman, 1075 - Plage du Boiron, 1162 St-Prex
21-87277 Eaux de baignade provenant de rivières et de lacs
1 - Lac Léman, 1072 - Plage du Bain des Hommes - Chauchy, 1162 St-Prex
21-87279 Eaux de baignade provenant de rivières et de lacs
1 - Lac Léman, 1073 - Plage du Bain des Dames, 1162 St-Prex
21-87281 Eaux de baignade provenant de rivières et de lacs
1 - Lac Léman, 1074 - Plage de Coulet, 1162 St-Prex
21-87297 Eaux de baignade provenant de rivières et de lacs
1 - Lac Léman, 1107 - Plage de la Place d'Armes, 1162 St-Prex

RÉSULTATS D'ANALYSES

N° d'échantillon : 21-87275

Prélèvement du : 21.07.2021
Secteur : 1 - Lac Léman
Lieu de prélèvement : 1075 - Plage du Boiron, 1162 St-Prex
Dénomination spécifique : Eaux de baignade provenant de rivières et de lacs
Température de l'eau : 17.5 °C

Analyses microbiologiques (VD-MIBIOL)

Méthode-N°	Paramètre	Résultat	Norme	Appréciation
721-MON-007	Escherichia coli	<100 UFC/100 ml	max. 1 000 UFC/100 ml	
721-MON-013	Enterococcus spp.	<100 UFC/100 ml	max. 300 UFC/100 ml	

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

- Classe A: Eau de bonne qualité bactériologique. Une atteinte à la santé par l'eau de baignade n'est pas à craindre. Directive de l'OFEV sur l'évaluation des eaux de baignade et règlement cantonal sur le contrôle de la qualité hygiénique de l'eau des plages.

N° d'échantillon : 21-87277

Secteur : 1 - Lac Léman
 Lieu de prélèvement : 1072 - Plage du Bain des Hommes - Chauchy, 1162 St-Prex
 Dénomination spécifique : Eaux de baignade provenant de rivières et de lacs
 Température de l'eau : 18.1 °C

Analyses microbiologiques (VD-MIBIOL)

Méthode-N°	Paramètre	Résultat	Norme	Appréciation
721-MON-007	Escherichia coli	<10 UFC/100 ml	max. 1 000 UFC/100 ml	
721-MON-013	Enterococcus spp.	<100 UFC/100 ml	max. 300 UFC/100 ml	

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

- Classe A: Eau de bonne qualité bactériologique. Une atteinte à la santé par l'eau de baignade n'est pas à craindre. Directive de l'OFEV sur l'évaluation des eaux de baignade et règlement cantonal sur le contrôle de la qualité hygiénique de l'eau des plages.

N° d'échantillon : 21-87279

Secteur : 1 - Lac Léman
 Lieu de prélèvement : 1073 - Plage du Bain des Dames, 1162 St-Prex
 Dénomination spécifique : Eaux de baignade provenant de rivières et de lacs
 Température de l'eau : 18.1 °C

Analyses microbiologiques (VD-MIBIOL)

Méthode-N°	Paramètre	Résultat	Norme	Appréciation
721-MON-007	Escherichia coli	<100 UFC/100 ml	max. 1 000 UFC/100 ml	
721-MON-013	Enterococcus spp.	<100 UFC/100 ml	max. 300 UFC/100 ml	

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

- Classe A: Eau de bonne qualité bactériologique. Une atteinte à la santé par l'eau de baignade n'est pas à craindre. Directive de l'OFEV sur l'évaluation des eaux de baignade et règlement cantonal sur le contrôle de la qualité hygiénique de l'eau des plages.

N° d'échantillon : 21-87281

Secteur : 1 - Lac Léman
 Lieu de prélèvement : 1074 - Plage de Coulet, 1162 St-Prex
 Dénomination spécifique : Eaux de baignade provenant de rivières et de lacs
 Température de l'eau : 18.7 °C

Analyses microbiologiques (VD-MIBIOL)

Méthode-N°	Paramètre	Résultat	Norme	Appréciation
721-MON-007	Escherichia coli	640 UFC/100 ml	max. 1 000 UFC/100 ml	
721-MON-013	Enterococcus spp.	<100 UFC/100 ml	max. 300 UFC/100 ml	

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

- Classe B: Eau de qualité bactériologique moyenne. Une atteinte à la santé par l'eau de baignade n'est pas à craindre. Directive de l'OFEV sur l'évaluation des eaux de baignade et règlement cantonal sur le contrôle de la qualité hygiénique de l'eau des plages.

N° d'échantillon : 21-87297

Secteur : 1 - Lac Léman
Lieu de prélèvement : 1107 - Plage de la Place d'Armes, 1162
St-Prex
Dénomination spécifique : Eaux de baignade provenant de rivières et de lacs
Température de l'eau : 17.9 °C

Analyses microbiologiques (VD-MIBIOL)

Méthode-N°	Paramètre	Résultat	Norme	Appréciation
721-MON-007	Escherichia coli	<10 UFC/100 ml	max. 1 000 UFC/100 ml	
721-MON-013	Enterococcus spp.	<100 UFC/100 ml	max. 300 UFC/100 ml	

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

- Classe A: Eau de bonne qualité bactériologique. Une atteinte à la santé par l'eau de baignade n'est pas à craindre. Directive de l'OFEV sur l'évaluation des eaux de baignade et règlement cantonal sur le contrôle de la qualité hygiénique de l'eau des plages.

CONCLUSION DU DOSSIER

Suite aux résultats conformes, la plage de Coulet peut être réouverte à la baignade.

ÉMOLUMENTS

Conformément aux dispositions de l'art. 4 du règlement cantonal sur le contrôle de la qualité hygiénique de l'eau des plages, les frais d'analyse sont mis à la charge de la commune.

Émoluments : 425.00 CHF (Montant HT)

REMARQUE

Le présent rapport d'analyse ne concerne que les échantillons prélevés. Des précisions quant aux méthodes utilisées peuvent être obtenues sur demande. Ce rapport ne peut être reproduit, même partiellement sans l'approbation écrite de son auteur.

LE CHIMISTE CANTONAL

